

Provisoire

30 juillet 2013

Original: français

---

## Conseil économique et social

Session de fond de 2013

Débat consacré aux questions diverses

### Compte rendu analytique provisoire de la 44<sup>e</sup> séance

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 23 juillet 2013, à 15 heures

*Président(e)*: M. Sajdik (Vice-Président) .....(Autriche)

## Sommaire

Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions (*suite*)

Programme à long terme d'aide à Haïti

*Présentation du rapport du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti*

*Débat général*

*Décision sur le projet de résolution E/2013/L.31*

Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions (*suite*)

*Présentation du rapport du Corps commun d'inspection sur le thème «Financement de l'action humanitaire dans le système des Nations Unies»*

---

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Groupe d'édition, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

*La séance est ouverte à 15 h 10.*

**Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions**  
(suite)

**Programme à long terme d'aide à Haïti**

**Le Président**, rappelant l'intérêt de longue date porté par le Conseil économique et social à la situation en Haïti et la mobilisation de la communauté internationale au lendemain du terrible séisme de 2010, dit qu'aujourd'hui la phase des secours d'urgence a fait place à celle du développement. Il s'agit à présent d'évaluer les progrès réalisés, les blocages qui demeurent et la façon dont la communauté internationale répond aux besoins du pays.

*Présentation du rapport du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti*

**M. Norman** (Canada), présentant le rapport du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti (E/2013/90) au nom du Président du Groupe, appelle l'attention sur la nécessité pour les donateurs de respecter l'engagement qu'ils ont pris d'appuyer les activités de reconstruction et de développement d'Haïti, notamment celles qui s'inscrivent dans le plan stratégique de développement établi par le Gouvernement haïtien. Haïti ne se relèvera pas seul, et la pérennisation de son développement est une responsabilité partagée par les autorités du pays, ses partenaires de développement et le système des Nations Unies. Elle passe par l'instauration d'un climat de confiance, le renforcement des capacités nationales et de la stabilité institutionnelle, la mise en place d'un état de droit et la concrétisation de la volonté des responsables politiques et économiques du pays de tenir leurs engagements. Le Groupe salue l'établissement du Cadre de coordination de l'aide externe au développement d'Haïti (CAED) qui est destiné à renforcer l'application du principe de responsabilité mutuelle entre Haïti et ses partenaires. Il se félicite également de l'établissement du Collège transitoire du Conseil électoral permanent mais insiste sur la nécessité de prendre les dispositions pratiques qui s'imposent pour que le calendrier électoral puisse être respecté et que les partenaires d'Haïti reçoivent les signaux positifs qu'ils attendent. Des réformes doivent être engagées dans des domaines tels que la propriété foncière, l'état civil et le système financier, afin de faciliter la réalisation du potentiel économique du pays, d'attirer les investisseurs étrangers, de promouvoir la croissance et de créer des emplois.

Malgré les nombreux défis qui demeurent, des progrès ont été réalisés sous la direction des autorités haïtiennes, avec l'appui de la communauté internationale: près de 80 % des personnes déplacées par le séisme ont retrouvé leur quartier ou un nouveau logement, la préparation aux catastrophes s'est améliorée, des efforts sont faits pour reconstruire et développer les infrastructures, le programme des «cinq E» (éducation, environnement, emploi, énergie et état de droit) est en cours d'application, des initiatives sont prises pour doter le pays de services publics mieux organisés et de fonctionnaires mieux formés. Si la décentralisation des services publics demeure très insuffisante, il existe des signes encourageants. Le recrutement et la formation d'agents de la Police nationale d'Haïti, auxquels le Gouvernement haïtien et ses partenaires internationaux attachent une grande importance, sont un facteur essentiel de stabilité.

Le système des Nations Unies travaille de manière plus intégrée, et des mesures sont prises en vue du transfert progressif des responsabilités des programmes aux partenaires haïtiens. La coopération régionale, notamment dans le cadre de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), est une piste qui mérite d'être mentionnée car elle pourrait déboucher sur des partenariats dans les secteurs commercial, touristique et agricole. L'Organisation des États américains (OEA) est également très engagée auprès d'Haïti. Le Groupe estime que le soutien à Haïti doit demeurer une priorité dans le cadre de l'aide apportée, par la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et l'Équipe de pays des Nations Unies.

**M. Alakbarov** (Coordonnateur résident et coordonnateur par intérim des opérations humanitaires en Haïti) dit que le Président haïtien s'est engagé à tenir les élections en 2013 et que le Premier Ministre a pris des dispositions à cet effet. En juin 2013, le Premier Ministre a adopté le Plan de carrière de la Police nationale d'Haïti, qui est une étape importante dans la professionnalisation des agents. Des progrès ont aussi été signalés en matière de santé maternelle, d'accès à l'eau potable, de scolarisation et de malnutrition aiguë des enfants. Le relogement des personnes déplacées se poursuit: entre janvier et juin 2013, le nombre de personnes à reloger est passé de quelque 350 000 personnes à 280 000 environ. Il faut toutefois relever le problème des expulsions forcées illégales qui s'accélère depuis le début de 2013 et qui menace 75 000 personnes déplacées vivant sur des terrains privés.

Malgré les progrès accomplis, des problèmes urgents demeurent, notamment ceux du choléra et de l'insécurité alimentaire. Si l'épidémie de choléra a reculé, l'arrivée de la saison des cyclones appelle des mesures énergiques dont le financement n'est pour l'heure pas pleinement assuré, d'où la désignation par le Secrétaire général d'un coordonnateur de haut niveau pour le choléra qui aura principalement pour tâche de mobiliser des ressources pour Haïti. À cause de la sécheresse et de la destruction des récoltes durant la saison cyclonique de 2012, un million et demi de personnes vivent dans une situation d'insécurité alimentaire grave, dont 800 000 ne reçoivent aucune aide alimentaire.

Il est à noter que, grâce aux progrès réalisés par les autorités dans le domaine de la préparation aux catastrophes, la première tempête de la saison n'a fait aucun dégât matériel ou humain. Le groupe des «Champions politiques» pour la résilience aux catastrophes auquel s'est joint le Premier Ministre a identifié deux zones géographiques dans lesquelles des projets seront réalisés. Le Comité sur l'efficacité de l'aide s'emploie à redynamiser les tables sectorielles et thématiques pour améliorer le fonctionnement du mécanisme de coordination. Le Programme triennal d'investissement 2014-2016 sera adopté dans le cadre de la loi de finances 2013-2014. En collaboration avec le Gouvernement haïtien, la MINUSTAH a mis la dernière main au plan de consolidation qui définit les critères de stabilisation sur la base desquels il sera décidé de son départ. Enfin, il faudra entreprendre l'harmonisation du cadre stratégique intégré 2013-2016 et du plan de consolidation de la MINUSTAH. Cela pourrait se traduire par une révision du cadre stratégique d'ici à la fin de 2013 ou au début de 2014, en concertation avec le Gouvernement, qui devra le valider.

#### *Débat général*

**M<sup>me</sup> Madrigal Muñoz** (Cuba), s'exprimant au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), dit que la plupart des soldats et des policiers de la MINUSTAH sont originaires de pays membres de la CELAC. L'appui à Haïti, sous forme de coopération technique, d'assistance humanitaire et d'assistance médicale notamment, est également apporté dans le cadre bilatéral et par l'intermédiaire d'organisations régionales et sous-régionales et du système des Nations Unies. Les États membres de la CELAC soulignent une nouvelle fois la volonté du Gouvernement haïtien de coordonner lui-même la coopération technique et financière internationale, régionale et bilatérale dans son ensemble, conformément aux priorités établies.

**M. Dunbar** (Haïti) dit que la délégation haïtienne appuie les principales conclusions et recommandations énoncées dans le rapport du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti, ainsi que la déclaration faite par la représentante de Cuba au nom de la CELAC. Le Gouvernement haïtien a engagé des réformes dans cinq domaines prioritaires, qui sont l'éducation, le respect de la légalité, l'emploi, l'environnement et l'énergie. Sur le plan humanitaire comme sur celui de la reconstruction, les progrès sont très appréciables au regard des maigres ressources dont dispose le pays. Dans le domaine humanitaire, les mesures adoptées ont permis de reloger plus d'un million de personnes qui avaient trouvé refuge dans des tentes depuis le séisme de 2010. En outre, les résultats des efforts de lutte

contre le choléra sont très encourageants. Dans le domaine de l'éducation, il est à noter que plus d'un million d'enfants sont scolarisés. Sur le plan économique, de nombreuses mesures ont été prises en vue de stabiliser la situation. Des emplois sont créés dans les secteurs de la sous-traitance et de l'hôtellerie, et le Gouvernement investit massivement dans la reconstruction des routes, des infrastructures aéroportuaires et des bâtiments publics, et dans la construction de logements, ce qui a également un effet positif sur l'emploi. Dans le domaine du droit, le Gouvernement a établi le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire. La réforme de l'administration publique s'inscrit dans le programme-cadre de réforme de l'État, qui vise à moderniser l'administration et à la rendre ainsi plus efficace. Sur le plan social enfin, le Gouvernement haïtien a lancé un certain nombre de programmes sociaux qui permettent à beaucoup de familles de faire face à la misère. Parmi les défis à relever, celui du financement des programmes et projets de reconstruction et de développement demeure le principal. À cet égard, la coopération Sud-Sud est capitale du fait de sa souplesse, de sa transparence et de la rapidité des décaissements. La vulnérabilité du pays face aux catastrophes naturelles est un autre grand défi, qu'il est important de mieux prendre en compte dans les activités de reconstruction.

**M. Favero** (Brésil) dit que la délégation brésilienne s'associe à la déclaration faite par la représentante de Cuba au nom de la CELAC. Il souligne combien il est important de tenir dans les meilleurs délais des élections locales et législatives. La légitimité qui en est attendue est primordiale pour consolider un certain nombre d'initiatives importantes, notamment en ce qui concerne la réduction de la pauvreté, et pour continuer de progresser dans le respect de la légalité et la promotion des investissements. Le Brésil réaffirme que le respect du droit va au-delà des conditions de sécurité et de prévisibilité requises pour le développement du secteur privé. Il doit en effet permettre de répondre aux besoins les plus urgents des Haïtiens, en particulier les plus faibles et les plus pauvres d'entre eux. Dans la lutte contre la misère, il est essentiel de comprendre que la participation sociale et une plus juste répartition des revenus sont de puissants moteurs de la croissance et des dimensions essentielles du développement durable.

**M. Piantini Munnigh** (République dominicaine) dit que la délégation dominicaine souscrit à la déclaration faite par la représentante de Cuba au nom de la CELAC et qu'elle est favorable à l'adoption du projet de résolution E/2013/L.31. Si des progrès tangibles ont été enregistrés, Haïti fait partie des pays les moins avancés et est très vulnérable aux catastrophes naturelles. L'aide humanitaire et l'aide au développement qui lui sont apportées doivent être renforcées, des réformes doivent être entreprises, principalement pour lutter contre la grande pauvreté et le grand retard accumulé dans le développement, et l'instabilité politique doit être maîtrisée.

**M. Osorio** (Colombie) dit qu'Haïti bénéficie d'un gouvernement stable qui a commencé à prendre des initiatives concrètes. Ainsi, la plupart des déplacés ont pu prendre le chemin du retour et les familles touchées ont perçu une aide financière directe. Parmi les autres points positifs figurent le recul du choléra, la reconstruction d'infrastructures et d'équipements, la reprise des activités dans les secteurs des mines et du tourisme, et le rétablissement des institutions et de l'état de droit. S'il devait y avoir une réduction du soutien apporté au pays, elle se traduirait par la remise en cause de tous les progrès accomplis. La Colombie apporte sa contribution dans les domaines de l'agriculture, de l'environnement, des politiques publiques, de la réhabilitation d'infrastructures et de logements, et de la lutte contre les stupéfiants, les enlèvements et les extorsions.

**M<sup>me</sup> Robl** (États-Unis d'Amérique) dit qu'en mars 2013, les États-Unis ont approuvé une enveloppe de 3,6 milliards de dollars des États-Unis au titre de l'assistance et que 2,6 milliards de dollars ont été versés aux fins de l'assistance humanitaire, du redressement, de la reconstruction et de l'aide au développement. Il est encourageant de constater que des progrès ont été faits dans le renforcement des capacités locales

d'intervention d'urgence. Le Gouvernement des États-Unis coopère avec le Gouvernement haïtien aux fins de l'amélioration des techniques agricoles et du renforcement des dispositifs commerciaux dans tout le pays. En outre, il appuie la coordination des donateurs, principalement dans le Cadre de coordination de l'aide extérieure au développement d'Haïti. Il demeure toutefois préoccupé par les faibles progrès accomplis en ce qui concerne l'organisation d'élections et le système judiciaire.

**M<sup>me</sup> Hernández** (Mexique) dit que la délégation mexicaine souscrit à la déclaration faite par la représentante de Cuba au nom de la CELAC. La coopération du Mexique avec Haïti a lieu dans quatre domaines prioritaires, à savoir l'éducation, la santé, l'agriculture et le développement socioéconomique. Elle prend la forme d'une initiative commune des secteurs public et privé, l'Alliance du Mexique pour Haïti. C'est aussi une coopération publique directe, une coopération triangulaire, notamment avec le Chili, l'Espagne et le Japon, et une coopération multilatérale, avec le système des Nations Unies et le système interaméricain.

**M. Van Schalkwyk** (Afrique du Sud) dit que l'Afrique du Sud engage instamment la communauté internationale à continuer d'apporter un appui financier à Haïti. Compte tenu des obstacles bureaucratiques à la fourniture de cet appui par l'intermédiaire de certains organismes d'exécution, l'Afrique du Sud étudie d'autres canaux de distribution. La délégation sud-africaine est favorable au projet de résolution E/2013/L.31 et soutient les recommandations énoncées dans le rapport du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti.

**M. Imanishi** (Japon) dit qu'en décembre 2012, son pays a non seulement versé une contribution de 540 millions de yen pour l'aide alimentaire en Haïti, mais a aussi participé à la reconstruction des infrastructures médicales dans le pays et à la fourniture d'une aide médicale d'urgence. Le Japon a également versé 2 millions de dollars à Haïti au titre de l'aide publique au développement et entend continuer à soutenir le pays dans les domaines de la santé et de l'éducation.

**M. Zinsou** (Bénin) dit que la perspective d'élections prochaines en Haïti montre que le processus de normalisation du pays est en bonne voie, mais attire l'attention sur la vulnérabilité des personnes déplacées qui n'ont pas encore été relogées et sur les mesures de prévention à prendre avant la saison cyclonique qui s'annonce. Regrettant que la lourdeur des formalités administratives empêche l'utilisation des fonds disponibles, ce qui retarde l'acheminement de l'aide et le relèvement du pays, il engage vivement la communauté internationale à faciliter les formalités de décaissement, comme recommandé dans le rapport.

**M. Alakbarov** (Coordonnateur résident et coordonnateur par intérim des opérations humanitaires en Haïti) dit qu'il a bien pris note des questions abordées durant le débat, qui seront examinées de près avec les membres de l'Équipe de pays des Nations Unies en Haïti.

**Le Président** dit que le Conseil a achevé le débat général sur l'alinéa *d* du point 7 de l'ordre du jour.

#### *Décision sur le projet de résolution E/2013/L.31*

**Le Président** invite le Conseil à se prononcer sur le projet de résolution E/2013/L.31 intitulé «Groupe consultatif ad hoc sur Haïti» et informe le Conseil que ce projet a des incidences sur le budget-programme.

**M<sup>me</sup> de Laurentis** (Secrétaire du Conseil), donnant lecture d'un état des incidences sur le budget-programme, dit que les dépenses qu'entraînerait l'adoption du projet de résolution par le Conseil sont estimées à 17 900 dollars. Ces dépenses devraient pouvoir être couvertes par les ressources prévues au chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 et se répartiraient comme suit: 15 900 dollars pour couvrir les frais de voyage des représentants et 2 000 dollars pour les frais afférents aux services contractuels.

*Le projet de résolution E/2013/L.31 est adopté.*

**Le Président** dit que le Conseil a achevé l'examen de l'alinéa *d* du point 7 de l'ordre du jour.

*La séance est suspendue à 16 h 55; elle est reprise à 17 heures.*

**Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions**  
(suite)

*Présentation du rapport du Corps commun d'inspection sur le thème «Financement de l'action humanitaire dans le système des Nations Unies»*

**M. Inomata** (Corps commun d'inspection), présentant le rapport intitulé «Financement de l'action humanitaire dans le système des Nations Unies» (JIU/REP/2012/11) figurant dans le document A/67/867, dit que ce rapport vise à aider le Comité du programme et de la coordination (CPC) à mieux coordonner l'action humanitaire à l'échelle du système. Plusieurs améliorations ont certes été apportées au système ces dernières années, mais la multiplication des mécanismes de financement de l'action humanitaire, comme le Fonds central pour les interventions d'urgence (CERF), les fonds humanitaires communs ou encore les fonds d'affectation spéciale multidonateurs, et la prolifération des activités de financement, entraînent des chevauchements d'activités. À cela s'ajoutent la démarcation floue entre l'aide humanitaire et l'utilisation des ressources militaires pour la protection des civils et l'absence de procédure globale d'évaluation. Pour faire face à la répartition inégale des ressources et au financement insuffisant des activités telles que le rétablissement des moyens de subsistance des populations touchées, le rapport recommande d'adopter une approche programmatique plus globale et de planifier le financement stratégique de l'action humanitaire en englobant tous les organismes des Nations Unies, afin d'éviter les doubles emplois et de faciliter la transition entre la phase d'urgence et la phase de relèvement rapide.

Sur les huit recommandations stratégiques du rapport, six sont adressées au Secrétaire général et deux à l'Assemblée générale. Ces recommandations portent sur l'amélioration de l'efficacité, de la prévisibilité et de la durabilité du financement en faisant de la procédure d'appel global un instrument de planification stratégique du financement (recommandation 1); sur l'application du principe de responsabilité en ce qui concerne l'utilisation de ressources militaires (recommandation 2); sur l'adoption de principes relatifs au financement de l'aide humanitaire fondés sur la préaffectation souple des ressources (recommandation 3); sur l'organisation de conférences sur les secours et la reconstruction (recommandation 4); sur l'élaboration de directives générales à l'échelle du système concernant la constitution de fonds et de réserves pour les secours et le relèvement (recommandation 5); sur l'adoption d'une politique de renforcement des capacités afin d'aider les pays touchés par des catastrophes (recommandation 6); sur l'élaboration au niveau national de bases de données harmonisées sur les portefeuilles de projets humanitaires (recommandation 7); et enfin, sur la mise en place d'équipes conjointes de gestion des fonds d'affectation spéciale multidonateurs dans tous les pays concernés (recommandation 8).

La catastrophe humanitaire qui a frappé Haïti a permis de tirer plusieurs enseignements et de dresser a posteriori un bilan des bonnes pratiques, dont sont inspirées les recommandations énoncées ci-dessus. Ainsi, on a constaté que la procédure d'appel global n'a pas été le seul moyen de financement, puisque 182 millions de dollars ont été mobilisés en 2011 grâce à d'autres procédures, dont certaines ont été mises en place par des organismes ne faisant pas partie du système des Nations Unies, comme la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR). En outre, le mécanisme des «trois R» (réponse humanitaire (secours), relèvement et réconciliation), mis

en place par la MINUSTAH et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH), s'est révélé très utile. L'urgence humanitaire en Haïti a aussi montré que la MINUSTAH pouvait participer efficacement aux opérations humanitaires en mettant son personnel militaire à disposition pour les opérations de recherche et de secours des civils, et qu'elle devait impérativement coordonner son action avec les travailleurs humanitaires. Le Cadre stratégique intégré pour Haïti est un bon exemple d'intégration réussie de l'aide humanitaire, du maintien de la paix et des activités de développement, et cette formule gagnerait à être diffusée. Enfin, M. Inomata rappelle que le rapport invite le Secrétaire général à préciser en quoi le Plan d'action humanitaire commun, les Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et les cadres stratégiques intégrés peuvent servir de base aux organismes des Nations Unies pour aider les pays touchés par une urgence humanitaire, ce qui permettrait de mieux répondre à leurs priorités nationales.

**M. Imanishi** (Japon) souligne l'importance de la première recommandation du rapport qui met en relief le rôle clef de la procédure d'appel global dans la mise en place d'un cadre stratégique de financement efficace, ainsi que la pertinence de la huitième recommandation, visant à améliorer l'utilisation des ressources, objectif qui s'inscrit dans le Programme de transformation et devrait contribuer à améliorer la transparence du système.

**M<sup>me</sup> Derderian** (États-Unis d'Amérique) salue l'action du BCAH et les solutions innovantes que celui-ci a mises en place pour recueillir des fonds destinés aux situations d'urgence, notamment via le CERF. Elle engage la communauté internationale à assumer ses responsabilités dans le cadre du Programme de transformation, dans l'intérêt des bénéficiaires de l'aide et de la transparence du système humanitaire et juge indispensable de disposer d'un large éventail de mécanismes de financement, qu'il s'agisse de ressources préaffectées ou non. Les États-Unis d'Amérique travaillent sur le terrain, en étroite coopération avec les partenaires locaux, ce qui leur permet de fournir directement un appui financier bilatéral aux organisations non gouvernementales (ONG) notamment. C'est pourquoi ils estiment que la recommandation 3 fait double emploi avec la recommandation 6.

**Le Président** propose au Conseil de prendre note des documents publiés sous les cotes A/67/867 et A/67/867/Add.1.

*Il en est ainsi décidé.*

*La séance est levée à 17 h 25.*